

L'ATELIER MANGA DE KURU

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX STAGES DE DESSIN MANGA 2025-2026

Pour valider votre inscription, merci de me retourner par élève inscrit

- ☐ **Le formulaire d'inscription suivant** lisiblement complété et signé
- ☐ **Les conditions générales de vente** lues, approuvées et signées
- ☐ **Le règlement intérieur** lu, approuvé et signé par l'élève
- ☐ **La fiche de renseignement élève** lisiblement complétée et signée
- ☐ **Une attestation de responsabilité civile** au nom de l'élève inscrit valide pendant la durée de l'inscription

Sur place au 34 Avenue des Pyrénées - 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

OU

Par mail à kuru.mbc@gmail.com

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Une fois le dossier d'inscription réceptionné et validé, vous recevrez :

- ☐ **La facture** correspondante à votre inscription qui vaut confirmation

Vous devrez alors vous acquitter du **montant total** dû au plus tard le premier jour du stage.

Stages proposés pendant les vacances scolaires Zone C

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2025-2026 – Stages de Dessin Manga

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

FACTURATION

Nom et prénom (apparaissant sur la facture) :

Adresse de facturation :

.....

Code postal : Commune :

Email (pour recevoir les factures):

Téléphone : Mobile :

CHOIX DU STAGE

La description, les dates, horaires et modalités des stages sont disponibles sur

<https://kuru-mbc.com/calendrier-stages-manga-2022>

Je sélectionne le ou les stages qui m'intéressent et j'inscris les dates (sous réserve de disponibilité) :

☐ Stage Mini-BD Collective (Ado) – 2,5 jours : Du au

☐ Stage Illustration (Ado) – 2,5 jours : Du au

☐ Stage Mini-Manga (8-10 ans) – 2h : Le

☐ Stage Journée (Ado) – 1 jour : Le

Le

Le

TARIFS & MODE DE REGLEMENT

Je calcule le montant total de mon inscription : Nbr de Stage Mini-BD x **150€** = €

+ Nbr de Stage Illustration x **180€** = €

+ Nbr de Stage 1 journée x **84€** = €

+ Nbr de Stage Mini-Manga x **28€** = €

Sous-Total : €

Remise de 5% (si applicable) **: x 0,95

TOTAL :€

** Remise de 5% applicable pour l'inscription d'une fratrie ou pour l'inscription d'une même personne à deux créneaux ou plus (non-cumulable).

Le règlement des stages se fait d'avance, en totalité,
au plus tard le premier jour du stage.

☐ **Je règle la totalité** d'avance le

Je choisis de régler par :

- ☐ Virement bancaire
- ☐ Chèque à l'ordre de « MANON BORDES EI »
- ☐ Espèces
- ☐ Chèques Vacances ANCV « Classic »

NOUVEAU RIB

IBAN : FR76 4061 8804 8400 0402 5388 737
BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX

Date et signature

Commentaires :

.....

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – STAGES – L'ATELIER MANGA DE KURU

Les présentes conditions de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations proposées par Mme Manon BORDES aux inscrits en stage à l'Atelier Manga de Kuru.

1. OBJET

Les présentes sont conclues d'une part par Mme Manon BORDES, SIREN 518 043 575, dont le siège social est au 34 Avenue des Pyrénées, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ci-après dénommée « le prestataire » et d'autre part par toute personne physique ou morale souhaitant retenir les services du prestataire, ci-après dénommée « l'inscrit ».

L'inscrit et à défaut, ses représentants légaux, déclarent avoir la pleine capacité juridique permettant de s'engager au titre des présentes conditions de vente.

2. PRESTATIONS

Les stages sont proposés à « L'Atelier Manga de Kuru » au 34 Avenue des Pyrénées, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH et ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le matériel adapté est prêté pendant toute la durée des stages et les supports d'exercices sont fournis.

Le planning, le contenu et les modalités complètes des stages sont sur : <https://kuru-mbc.com/calendrier-stages-manga-2022/>

Le prestataire se réserve le droit d'annuler un stage si un minimum de 4 inscrits n'est pas atteint.

3. INSCRIPTIONS

Toute participation à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable.

L'inscrit s'engage à communiquer au prestataire toutes les informations utiles à son inscription.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Toute demande incomplète pourra être refusée.

3.1 ASSURANCE

Le prestataire est couvert par sa propre responsabilité civile professionnelle.

Une attestation de responsabilité civile au nom de l'inscrit, valable pendant toute la durée des prestations, est

demandée pour couvrir tout risque de dommages éventuels qu'il pourrait causer.

3.2 REGLEMENT INTERIEUR

L'inscrit s'engage à respecter le règlement intérieur du lieu d'activité du prestataire.

4. TARIFICATION & PAIEMENT

Pour toute inscription, une facture peut être délivrée sur simple demande.

4.1 TARIFS

Les tarifs en vigueur sont indiqués en euros, communiqués à l'inscrit lors de la réservation et consultables sur : www.kuru-mbc.com

La TVA est non applicable, art. 293 B du CGI.

Une remise de 5% est proposée pour toute inscription d'une fratrie ou pour l'inscription d'une même personne à deux stages ou plus (non-cumulable).

Le prestataire se réserve le droit de modifier le prix de ses prestations à tout moment. Dans ce cas, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

Le règlement des stages se fait d'avance, en totalité, au plus tard le premier jour du stage.

4.2 MODE DE PAIEMENT

L'inscrit peut choisir de régler en espèces, chèque à l'ordre de « Manon Bordes El », chèques vacances ANCV « Classic » ou virement bancaire.

IBAN : FR76 4061 8803 8200 0403 6192 381
BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX

Le prestataire ne rend pas la monnaie sur les chèques vacances.

5. ABSENCES & ABANDONS

Toute annulation doit être signalée au plus tard 72h à l'avance afin de pouvoir réattribuer la place réservée.

Toute réservation non-honorée par l'inscrit sera facturée.

Si le prestataire est dans l'obligation d'annuler un stage, seuls les paiements d'avance du stage annulé seront remboursés. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé.

En cas d'abandon de l'inscrit en cours de stage, le montant de l'inscription reste dû en totalité, sauf en cas de force majeure.

Cas de force majeure : L'événement doit avoir un caractère extérieur, imprévisible et irrésistible. Exemple : Catastrophes naturelles, inondations, tremblements de terre, terrorisme, actes de guerre, épidémies, incendies ou autre événement hors de contrôle de l'inscrit ou de ses représentants légaux.

Un document prouvant l'incapacité totale à poursuivre le stage sera alors demandé.

6. DIVERS

6.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, logos, dessins, modèles, images, textes, photos, et autres supports d'exercices sont la propriété exclusive du prestataire. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est strictement interdite.

6.2 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le prestataire s'engage à protéger les données personnelles de l'inscrit et à respecter la réglementation en vigueur. Les données collectées ne sont utilisées que pour la facturation et les échanges avec l'inscrit et ne sont pas communiquées à des tiers.

6.3 LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation par l'inscrit.

En cas de litige, l'inscrit s'adressera en priorité au prestataire afin de convenir d'une solution amiable. Si le litige persiste, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

L'achat ou la réservation d'un cours ou forfait implique l'acceptation sans réserve de la part de l'inscrit et à défaut, de ses représentants légaux des présentes conditions générales de vente.

Mention à recopier : « Lu et approuvé »

Le : _____

Signature

REGLEMENT INTERIEUR – L'ATELIER MANGA DE KURU

RESPECT DES HORAIRES

Tout élève inscrit s'engage à assister à son cours, atelier ou stage et doit en **respecter les dates et horaires**.

Les cours et ateliers hebdomadaires sont proposés suivant le calendrier scolaire et selon une périodicité communiquée au moment de l'inscription. Les stages ponctuels ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le planning de l'atelier est consultable sur www.kuru-mbc.com/réservations

- En cas d'absence de l'élève : Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais. La séance sera rattrapée sur un autre créneau de la semaine ou à une date ultérieure, si applicable selon les conditions générales de vente.

Si aucune solution de rattrapage n'est possible, la séance sera perdue par l'élève sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

- En cas d'absences répétées de l'élève : Au-delà de 3 absences non justifiées consécutives ou non, l'élève sera automatiquement exclu sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

- En cas d'absence de l'intervenant : Si l'intervenant n'a pas la capacité d'assurer une séance, son absence sera annoncée dans les meilleurs délais par tout moyen jugé adapté. La séance sera reportée à une date ultérieure, si possible. Si un report n'est pas possible, seul le paiement d'avance des séances annulées sera remboursé.

PAIEMENT DES COURS

Sauf mention contraire, tous les cours sont dus au tarif en vigueur le jour de l'inscription.

Au moment de la réservation des cours, stages ou ateliers, il est défini une ou plusieurs dates d'échéances pour le règlement des prestations.

Tout élève inscrit n'ayant pas réglé les cours facturés à l'échéance se verra refuser l'accès aux cours tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Une facture pourra être délivrée sur simple demande.

RESPECT D'AUTRUI

Dans le cadre des cours, stages, ateliers ou toute autre animation proposée, **il est demandé d'adopter un comportement respectueux et courtois envers toute personne** : enseignant, élève, intervenant, visiteur.

Tout propos ou acte, de nature à porter un préjudice physique ou moral à toute personne dans les locaux de l'atelier déclenchera des sanctions allant d'un simple avertissement à l'exclusion définitive, voire des poursuites.

RESPECT DES LOCAUX

Tout élève inscrit et accueilli à l'atelier s'engage à veiller au respect de la propriété et à l'intégrité des locaux et du mobilier.

Les élèves inscrits participent à l'entretien des locaux et du matériel en rangeant le matériel et leur espace de travail à la fin de chaque séance de sorte qu'un autre cours puisse démarrer dans de bonnes conditions.

Il est interdit de se balancer sur les chaises.

Il est interdit de toucher aux éléments de décoration, fournitures, plantes, articles proposés à la vente, radiateurs et équipements électroniques.

Il est interdit de rentrer dans les bureaux et espaces privés sans y avoir été invité.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Les toilettes sont mises à disposition des élèves inscrits. Il est demandé de garder ce lieu propre et en bon état de marche. Dans un espace partagé, la lunette des toilettes reste baissée !

NOURRITURE ET BOISSONS

La consommation de nourriture et de boisson non-alcoolisée est tolérée dans le cadre des goûters d'anniversaire et pauses repas durant les stages.

Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons pendant les cours, ateliers et stages, à l'exception de l'eau.

RESPECT DU MATÉRIEL

Du matériel spécifique est mis à disposition des élèves pendant les cours, ateliers et stages. Il est demandé aux élèves d'en prendre soin afin qu'il puisse servir à d'autres après eux. **Toute dégradation, perte ou vol, peut entraîner une facturation supplémentaire visant à remplacer le matériel.**

Le matériel reste à tout moment la propriété de Manon Bordes, responsable de l'Atelier Manga de Kuru. En cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels de l'élève, l'Atelier Manga de Kuru et ses représentants ne pourront pas être tenus pour responsables.

SUPPORTS D'EXERCICES

Certains supports d'exercices, fiches pratiques et fiches conseil sont proposés pendant les cours, ateliers et stages et sont **réservés à un usage strictement personnel**.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, matérielle ou immatérielle, est réputée non-autorisée et pourra donner lieu à des poursuites.

RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux.

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur des locaux.

Tout élève inscrit adoptant un comportement jugé dangereux envers toute personne présente dans les locaux ou envers lui-même recevra une sanction immédiate.

**Mention à recopier :
« Lu et approuvé »**

Le : _____

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - STAGES 2025-2026

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

Informations particulières à connaître pour assurer l'accueil de l'élève dans les meilleures conditions (allergies, affections longue durée, troubles particuliers, etc.) :

.....
.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Téléphone : Mobile :

Personnes autorisées à venir récupérer l'élève mineur à la fin de la séance :

-
-
-
-
-

CONSETEMENTS

Pour les élèves mineurs :

- ☐ J'autorise l'élève à se rendre aux cours et à repartir seul à la fin de la séance.
- ☐ J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à encadrer des sorties à l'extérieur.

☐ J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à prendre des photos pendant les cours et à les utiliser comme supports de communication (dessins et mains).

☐ Je souhaite être informé(e) des prochaines offres de cours, ateliers et stages à l'adresse e-mail suivante :

.....

Date et signature

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....